

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Penguard Tie Coat 100 - Comp. B

1. Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

Nom et/ou code produit : Penguard Tie Coat 100 - Comp. B
Étiquette No. : 3171
Fournisseur/Fabriqueur : Jotun France S.A.
22/24 Rue Du President Wilson Bat. A
92300 Levallois Perret
Tel: +33 1 45 19 38 80 (mar.)
Tel: +33 1 45 19 38 81 (prot)
Tel: +33 1 45 19 38 82 (deco)
Tel: +33 1 45 19 38 84 (fin.)
Fax: +33 1 45 19 38 94
Numéro d'appel d'urgence : SHE Dept. Jotun AS ,Norway
+47 33 45 70 00
Utilisation du produit : Revêtements divers: Hardener

2. Information sur les composants

Nom chimique*	no CAS	Numéro CE	%	Classification
Xylène	1330-20-7	215-535-7	25 - 50	R10 Xn; R20/21 Xi; R38
Butane-1-ol	71-36-3	200-751-6	10 - 25	R10 Xn; R22 Xi; R37/38, 41 R67
Éthylbenzène	100-41-4	202-849-4	2.5 - 10	F; R11 Xn; R20
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	90-72-2	202-013-9	2.5 - 10	Xn; R22 Xi; R36/38
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6	265-199-0	2.5 - 10	R10 Xn; R65 Xi; R37 R66, 67 N; R51/53
1-Méthoxy-2-propanol	107-98-2	203-539-1	2.5 - 10	R10
Triéthylènetétramine	112-24-3	203-950-6	0 - 1	Xn; R21 C; R34 R43 R52/53
Diéthylènetriamine	111-40-0	203-865-4	0 - 1	Xn; R21/22 C; R34 R43
Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus				

* Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8

3. Identification des dangers

Cette préparation est classée comme dangereuse selon la Directive européenne 1999/45/CEE et ses amendements.

Inflammable.

Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

Irritant pour la peau.

Risque de lésions oculaires graves.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.



Nocif

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Premiers secours	
Généralités	: En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.
Inhalation	: Emmener dans un endroit bien aéré. Garder la personne au chaud et allongée. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Ne rien administrer par voie orale. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.
Contact avec la peau	: Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané bien connu. Ne PAS utiliser de solvants ni de diluants.
Contact avec les yeux	: Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes.
Ingestion	: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et allongée. NE PAS faire vomir.

5. Mesures de lutte contre l'incendie ; prévention des explosions et des incendies

Moyens d'extinction	Recommandés : mousse résistant aux alcools, CO ₂ , poudres, eau pulvérisée. Ne pas utiliser : jet d'eau.
---------------------	--

tombée en dessous des limites d'exposition.

Entreposage

: Stocker conformément à la réglementation locale. Respecter les précautions inscrites sur l'étiquette. Entreposer dans un endroit frais et bien aéré, à l'écart de produits incompatibles et de sources d'inflammation.

Tenir éloigné de : agents oxydants, alcalins forts, acides forts.

Ne pas fumer. Empêcher tout accès non autorisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Mesures techniques

: Assurer une ventilation adéquate. Lorsque c'est raisonnablement possible, on utilisera une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir des concentrations de matières particulaires et de vapeurs de solvants inférieures à la LEP, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

Nom des ingrédients**Limites d'exposition professionnelle**

Xylène

INRS (France, 1999). Notes: AdvisoryVLE: 650 mg/m³ 15 minute(s).

VLE: 150 ppm 15 minute(s).

VME: 435 mg/m³ 8 heure(s).

VME: 100 ppm 8 heure(s).

Butane-1-ol

INRS (France, 1999). Notes: AdvisoryVLE: 150 mg/m³ 15 minute(s).

VLE: 50 ppm 15 minute(s).

Éthylbenzène

INRS (France, 1999). Notes: AdvisoryVME: 435 mg/m³ 8 heure(s).

VME: 100 ppm 8 heure(s).

solvant naphta aromatique léger (pétrole)

INRS (France, 1999).VME: 150 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Vapeurs

1-Méthoxy-2-propanol

INRS (France, 1999). Notes: AdvisoryVME: 360 mg/m³ 8 heure(s).

VME: 100 ppm 8 heure(s).

Diéthylènetriamine

INRS (France, 1999). Notes: AdvisoryVME: 4 mg/m³ 8 heure(s).

VME: 1 ppm 8 heure(s).

Équipement de protection individuelle**Système respiratoire**

: Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des respirateurs appropriés et homologués. Utiliser un masque respiratoire avec charbon actif et filtre poussière lors de la pulvérisation du produit.(comme la combinaison de filtres A2-P2). Dans les espaces confinés, porter un appareil respiratoire à air frais ou comprimé. Lors de l'utilisation de rouleau ou de brosse, utiliser des filtres à charbon actif (A2).

Système respiratoire

: Le filtre K peut aussi être utilisé lors de la pulvérisation.

Peau et corps

: Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux températures élevées.

Mains

: Pour toute manipulation prolongée ou répétée, utiliser gants: alcool polyvinyle ou nitrile.

Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, elles ne doivent pas être appliquées après le début de l'exposition.

Pour le bon choix de la matière des gants, avec comme critères: la résistance chimique et le temps de pénétration, demander conseil au fournisseur de gants.

Yeux

: Utiliser une protection oculaire de sécurité assurant une protection contre les éclaboussures de liquides.

9. Propriétés physico-chimiques

État physique

: Liquide.

Odeur

: Caractéristique.

Couleur

: Teintes diverses.

Point d'éclair

: Coupe fermée: 25°C (77°F).

Densité

: 0.9 g/cm³

Limite inférieure d'explosion

: Le plus haut niveau connu est Seuil minimal: 1.5% Seuil maximal: 13.7% (1-Méthoxy-2-propanol)

Solubilité

: Insoluble dans l'eau froide, l'eau chaude.

10. Stabilité du produit et réactivité

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

Produits de décomposition dangereux: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : agents oxydants, alcalins forts, acides forts.

11. Informations toxicologiques

Aucune donnée sur la préparation à proprement parler n'est disponible. La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnel de la Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE et classifiée en conséquence quant à ses risques toxicologiques. Voir chapitres 2 et 15 pour plus de détails.

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets nocifs pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et du système respiratoire ou des effets néfastes sur les reins, le foie et le système nerveux central. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement. Un contact répété ou prolongé avec la préparation peut causer la disparition des graisses naturelles de la peau et être à l'origine d'une dermatite de contact non allergique et d'une absorption par la peau. Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

Contient (Triéthylènetétramine, Diéthylènetriamine). Peut déclencher une réaction allergique.

Risque de lésions oculaires graves.

12. Informations écotoxicologiques

Aucune donnée sur la préparation à proprement parler n'est disponible
Ne pas jeter dans les égouts ou les cours d'eau.

La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour ses propriétés éco-toxicologiques. Voir les sections 2 et 15 pour plus de détails.

Données sur l'écotoxicité

<u>Nom des ingrédients</u>	<u>Espèces</u>	<u>Période</u>	<u>Résultat</u>
Xylène	Oncorhynchus mykiss (CL50)	96 heure(s)	3.3 mg/l
	Oncorhynchus mykiss (CL50)	96 heure(s)	8.2 mg/l
	Lepomis macrochirus (CL50)	96 heure(s)	8.6 mg/l
	Lepomis macrochirus (CL50)	96 heure(s)	12 mg/l
	Lepomis macrochirus (CL50)	96 heure(s)	13.3 mg/l
	Pimephales promelas (CL50)	96 heure(s)	13.4 mg/l
Butane-1-ol	Daphnia magna (CE50)	48 heure(s)	1983 mg/l
	Lepomis macrochirus (CL50)	96 heure(s)	100 mg/l
	Pimephales promelas (CL50)	96 heure(s)	1730 mg/l
	Pimephales promelas (CL50)	96 heure(s)	1910 mg/l
	Pimephales promelas (CL50)	96 heure(s)	1940 mg/l
	Daphnia magna (CE50)	48 heure(s)	2.93 mg/l
Éthylbenzène	Daphnia magna (CE50)	48 heure(s)	2.97 mg/l
	Selenastrum capricornutum (CE50)	48 heure(s)	7.2 mg/l
	Oncorhynchus mykiss (CL50)	96 heure(s)	4.2 mg/l
	Pimephales promelas (CL50)	96 heure(s)	9.09 mg/l
	Poecilia reticulata (CL50)	96 heure(s)	9.6 mg/l
	Poisson (CL50)	96 heure(s)	<10 mg/l
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	Daphnie (CE50)	48 heure(s)	<10 mg/l
	Algues (CI50)	72 heure(s)	<10 mg/l
	Poisson (CL50)	96 heure(s)	570 mg/l
	Poisson (CL50)	96 heure(s)	92.4 mg/l
	Poecilia reticulata (CL50)	96 heure(s)	1014 mg/l
Triéthylènetétramine			
Diéthylènetriamine			

Informations écotoxicologiques

<u>Nom des ingrédients</u>	<u>Persistance/dégradabilité</u>						<u>Potentiel bioaccumulatif</u>		
	<u>DBO₅</u>	<u>DCO</u>	<u>ThOD</u>	<u>Demi-vie aquatique</u>	<u>Photolyse</u>	<u>Biodégradabilité</u>	<u>LogP_{ow}</u>	<u>BCF</u>	<u>Potentie</u>
solvant naphta aromatique léger (pétrole)						non facilement			
Triéthylènetétramine						non facilement			

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Ne pas jeter dans les égouts ou les cours d'eau. Le produit et le contenant doivent être éliminés comme déchets dangereux.

Catalogue Européen des Déchets : 08 01 11 déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

14. Informations relatives au transport

Réglementation internationale concernant le transport

Information sur la réglementation	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classe	Groupe de conditionnement	Étiquette	Autres informations
Classe ADR/RID	1263	Peinture.	3	III		Numéro d'identification du danger 30 Dispositions particulières 640E
Classe IMDG	1263	Peinture.	3	III		Programmes d'urgence ("EmS") F-E, <u>S-E</u> Polluant marin Non.
Classe IATA-DGR	1263	Peinture.	3	III		Non disponible.

Transport en conformité avec ADR/RID, IMDG/IMO et ICAO/IATA et les règlements nationaux.

ADR/RID: Substance visqueuse. Pas de restrictions, ref. le chapitre 2.2.3.1.5 (applicable aux récipients de capacité < 450 litres

IMDG: Substance visqueuse. Transport en conformité avec le paragraphe 2.3.2.5 (applicable aux récipients de capacité <30 litres).

15. Informations réglementaires

Réglementation de l'Union Européenne

Symbole(s) de dangers

: Le produit est étiqueté comme suit, conformément à la réglementation locale :



Nocif

Contient

: Xylène

Indication de danger

: Nocif

Phrases de risques

: R10- Inflammable.
R20/21- Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R38- Irritant pour la peau.
R41- Risque de lésions oculaires graves.
R52/53- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Mentions de sécurité

: S23- Ne pas respirer les vapeurs / aérosols.
S26- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S36/37/39- Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S51- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Avertissements supplémentaires

: Contient (Triéthylènetétramine, Diéthylènetriamine). Peut déclencher une réaction allergique.

16. Autres informations

Classification FIPEC

: 1

La référence du texte complet des phrases R se trouve dans les Sections 2 et 3 - France

: R11- Facilement inflammable.
R10- Inflammable.
R20- Nocif par inhalation.
R20/21- Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R21- Nocif par contact avec la peau.
R21/22- Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
R22- Nocif en cas d'ingestion.
R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R34- Provoque des brûlures.
R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.
R37- Irritant pour les voies respiratoires.
R37/38- Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

R38- Irritant pour la peau.
R41- Risque de lésions oculaires graves.
R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

[Avis au lecteur](#)

[Historique](#)

Date d'impression : 12.03.2004.
Date d'édition : 12.03.2004.
Date de publication précédente : Aucune validation antérieure.
Version : 2
Élaborée par :

Les informations contenues dans cette fiche de sécurité reflètent l'état actuel de nos connaissances et des lois nationales et européennes en vigueur. Pour toute utilisation du produit à des fins autres que celles indiquées à la section 1, il est indispensable de se procurer au préalable des instructions de manipulation écrites. L'utilisateur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire aux exigences de la réglementation et de la législation locales. Les informations de cette fiche de sécurité constituent une description des normes de sécurité de notre produit. Elles ne sauraient être considérées comme une garantie relative aux propriétés du produit.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Version 2

Page 6 de 6